



Distr.: LIMITEE

ECA/ACW/E

G/WACR/98/2

Novembre 1998

**NATIONS UNIES**

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Original: FRANÇAIS

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

**Réunion d'experts sur les études relatives à l'accès des femmes à  
La terre et aux technologies agricoles**

**Addis Abéba, Ethiopie  
23 – 25 Novembre, 1998**

**ACCES DES FEMMES A LA TERRE ET A LA  
TECHNOLOGIE EN REPUBLIQUE DE GUINEE**

**Présentée par :**

**Mme DIALLO OUSMANE KORKA**

**Septembre 1998**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**

-----

**TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE**

-----

## RESUME

Les femmes guinéennes ont toujours joué un rôle de pivot dans l'agriculture. Leur rôle et leurs activités dans les secteurs ruraux sont très diversifiés. Elles interviennent dans la production agricole, l'élevage, la cueillette, la transformation et la commercialisation des produits. Cette diversité est liée aux groupes ethniques ou aux systèmes de production des différentes zones agro-écologiques et existe aussi au sein des groupes ethniques, au sein des villages et même au sein des ménages. Ce qui veut dire que les femmes entre elles mêmes ne forment pas un groupe homogène. Au sein d'un même village, elles se différencient par les cultures qu'elles pratiquent et par les activités génératrices de revenus qu'elles accomplissent.

Si la répartition des tâches épargne les femmes de certains travaux difficiles, il n'en demeure pas moins vrai qu'elles consacrent plus de temps que les hommes pour l'exécution des travaux du calendrier agricole (estimé à 10 heures sur les 17 qu'elles travaillent par jour).

La production agricole est destinée le plus souvent à la consommation familiale et à la commercialisation au niveau des marchés locaux.

Du point de vue numérique l'enquête agricole permanente ( EAP ) de 1995 ressort une main d'oeuvre féminine de 53,3 % contre 46,7 % de celle masculine soit environ 117 femmes actives pour cent hommes actifs.

Sur 442 168 exploitations agricoles dénombrées, 8861 seulement sont dirigées par les femmes soit 2% de l'ensemble des exploitations étudiées . Mais bien que les femmes soient fortement impliquées dans la vie économique du ménage, les conditions dans lesquelles elles travaillent sont particulièrement difficiles à cause des technologies moins adaptées à leurs besoins et la persistance des coutumes et moeurs, qui limitent leur accès à l'information, aux technologies améliorées, aux services de vulgarisation, à la formation, à la terre et au crédit.

Si partout, elles peuvent, dans une certaine mesure accéder à la terre de culture en tant qu'usagères, elles ne peuvent que rarement en être propriétaires, ou en assurer le contrôle.

Il en est de même pour les équipements, l'outillage et les infrastructures de base . Le père de famille étant généralement le chef d'exploitation, toutes les ressources disponibles sont sous sa responsabilité. Même les femmes se retrouvant chefs d'exploitation suite à l'exode ou à l'émigration des maris n'en assurent la gestion et le contrôle que temporairement ( temps d'absence de l'homme).

Celles dont le mari est décédé restent sous la protection du 1er fils ou se remarient à un des frères pour prétendre gérer les moyens de production.

Les femmes souffrent aussi de l'accès difficile aux ressources financières. Les conditions d'octroi de crédit, les taux élevés des intérêts, la nature de leur production de subsistance, le manque d'information, constituent au tant de barrières à leur accès aux crédits.

Selon l'enquête agricole permanente de 1995-1996, sur 69.429 bénéficiaires de crédit, seulement 14 476 femmes ont été touchées bien qu'elles soient reconnues comme meilleures gestionnaires et remboursant généralement à 98 %.

Quant à la formation, les femmes en ont faiblement accès. L'analphabétisme est un autre handicap sérieux pour elles. Le taux de scolarisation des jeunes filles est encore faible par rapport à celui des garçons, les parents préférant garder les filles à la maison pour aider leurs mères dans le ménage et pour faciliter les mariages précoces

Par ailleurs, les programmes d'alphabétisation des adultes touchent beaucoup plus les hommes que les femmes . Ces programmes sont réalisés par les composantes formations des projets de développement et des O.N.G.

## I - INTRODUCTION

Située en Afrique de l'Ouest, à 10° au Nord de l'Equateur, la Guinée est limitée à l'Ouest par la zone côtière atlantique sur 300 km, au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, à l'Est par la Côte d'Ivoire et au Sud par la Sierra Leone et le Liberia. Elle couvre une superficie de 245.854 km<sup>2</sup>.

Selon les résultats du recensement général de la population, effectué du 1er au 15 décembre 1996 et publié le 8 juillet 1997, la population de la Guinée est évaluée à 7.664.893 habitants. Cette population croît à un rythme de 2,8 % par an.

Le processus de démocratisation de la vie publique est marqué par :

- i -** l'adoption de la loi fondamentale le 23 décembre 1990 ;
- ii -** la promulgation, le 23 décembre 1991 de la loi portant attribution, organisation et fonctionnement de la Cour Suprême ;
- iii -** l'organisation des premières élections présidentielles pluralistes en décembre 1993 ;
- iv -** l'organisation des élections législatives et communales pluralistes en juin 1995 et ;
- v -** la nomination des membres du Conseil Economique et Social le 19 juin 1997.

Le pays est, depuis août 1994, subdivisé en sept régions administratives, auxquelles s'ajoute la zone spéciale de Conakry. Les collectivités décentralisées comprennent 33 préfectures, 38 communes urbaines, 302 sous-préfectures dont 303 communautés rurales de développement (CRD). Des élections municipales pluralistes ont eu lieu en juin 1995.

Avec un PNB par habitant estimé à moins de 600 dollars des E.U en 1995, la Guinée fait partie de la catégorie des pays les moins avancés. Le pays est sous ajustement structurel depuis 1985. Un nouvel accord a été conclu, le 13 janvier 1997, avec le F.M.I pour la période d'octobre 1996 à septembre 1999. La Banque Mondiale a, de son côté, approuvé, le 23 décembre 1997, la mise en vigueur du crédit d'ajustement structurel pour la gestion des dépenses publiques, cofinancé par la BAD.

La mise en oeuvre du programme de développement du gouvernement a permis de réaliser des progrès sensibles et de définir les perspectives à moyen terme. Ce qui se traduit par :

- i -** une meilleure maîtrise de l'inflation, qui est passé de 5,6% en 1995 à 4,9% en 1997, l'objectif étant de la maintenir en dessous de 4% par an d'ici l'an 2000 ;

- ii - un taux de croissance moyen du PIB réel de 4,5% en 1996 et de 4,7% en 1997 pour la période 1998-2000, l'objectif est de réaliser une croissance économique en termes réels de 5,5% en moyenne par an ;
- iii - un excédent primaire intérieur qui est passé de 1,3% du PIB en 1996 à 2,8% en 1997. L'objectif est de le porter à 2,9% en 1998 et à 4,7% en l'an 2000 ;
- iv - une amélioration des réserves nettes de change (3,5 mois d'importations à la fin de 1997, contre 1,9 mois en 1996). Pour la période 1998-2000, le déficit du compte courant extérieur hors transfert officiels, devrait passer de 8% du PIB en 1997 à 6% en 2000, de façon à accroître les réserves officielles à environ 4 mois d'importations à l'an 2000.

L'amélioration de la croissance économique en 1997, résulte essentiellement d'une augmentation sensible des activités agricoles et des services. Les perspectives à moyen terme tiennent compte de l'approche CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme), adoptée par le Gouvernement en 1997.

### **OBJECTIFS DE L'ETUDE**

- a) D'identifier les besoins prioritaires des femmes dans l'accès à la terre et à la technologie et leur contrôle qui sont nécessaires pour promouvoir leur capacité de production
- b) d'identifier les principaux obstacles à cet accès, au contrôle et à l'utilisation efficace des dites ressources,
- c) D'identifier les acteurs et les institutions qui influent sur le contrôle et la répartition des ressources,
- d) D'identifier les mécanismes pour la gestion et la répartition des ressources et déterminer le meilleur moyen d'assurer la participation des femmes.

### **DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

l'étude s'est déroulée en quatre phases:

Notre démarche méthodologique a consisté en :

**1- La révision bibliographique** qui a consisté à passer en revue la documentation disponible sur le sujet, notamment en ce qui concerne les politiques nationales, prendre contact avec d'autres intervenants dans le secteur pour identifier les contraintes rencontrées ;

**2-Le travail de terrain:** il a commencé par la délimitation de l'espace géographique ( régions- préfectures- et sites) ensuite nous avons procédé à une visite de terrain dans certaines préfectures du pays pour discuter avec les femmes, les services techniques et les autorités locales afin de recueillir sur place les avis et perceptions des

personnes rencontrées sur les problèmes des femmes en matière d'accès à la terre.

(Femmes groupées, individuelles, mariées, non mariées, chefs de ménage, vieilles aussi bien en zones rurales qu'en zone périurbaines chercheurs vulgarisateurs statisticiens, sages des villages, chefs religieux, hommes d'affaires, cadres des institutions de crédits, projets de développement, ONG, élus locaux et autorités locales.).

- le sujet a été discuté par thème avec les groupes cibles
- l'entretien a été directif (informel par interview avec les informateurs clés.
- semis- directif avec les groupes focus
- la fréquence a été un passage par site

### **3- La rédaction du rapport**

**4- l'atelier de validation** qui a regroupé les personnes focus du terrain, les représentants d'intervenants divers, les représentants des départements techniques partenaires les institutions nationales et internationales.

C'est la digestion de cet ensemble d'informations qui fait l'objet de l'analyse ci-après :

## **I- CONTEXTE GENERAL**

### **1.1 - PLACE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT**

#### **1.1.1 POLITIQUES SECTORIELLES DU DEVELOPPEMENT**

La Guinée dispose d'une politique de développement économique qui régit l'ensemble des interventions et englobe les politiques sectorielles qui sont importantes, à des degrés divers.

La « Politique de Promotion du Secteur Privé » (PPSP) élaborée et adoptée en 1990 ainsi que la « LPDA 1 » (lettre de Politique de Développement Agricole) et la LPDA 2 respectivement élaborées en 1991 et 1996 sont des documents de référence très importants pour la mise en oeuvre de la politique de développement économique du pays.

L'objectif principal de la LPDA est d'assurer la sécurité alimentaire par le développement de la production vivrière, tant que celui de la PPSP est de promouvoir un environnement local plus incitatif aux investissements nationaux et étrangers. Il faut signaler qu'une déclaration de Politique de l'Emploi est actuellement en formulation.

La « Déclaration de Politique Educative » adoptée en 1989, la « Déclaration de Politique de Santé » et la « Déclaration de Politique de Population » respectivement élaborées en 1991 et 1992 sont au centre du dispositif de références du Gouvernement. Leurs visées respectives sont d'accroître la part du budget consacrée à l'éducation afin de privilégier l'éducation de base, de promouvoir les soins de santé primaires et une meilleure gestion des ressources humaines, de maîtriser la croissance démographique, promouvoir l'IEC en matière de population et améliorer le statut de la femme et les conditions de vie des groupes vulnérables.

Le questionnement de ces politiques, sous l'angle de leur « sensibilité aux questions de genre » montre que la quasi-totalité d'entre elles ont été conçues dans une perspective « Gender Blind » (indifférente aux considérations de genre) même si on note çà et là certaines allusions au bien-être des femmes.

Le Gouvernement guinéen avait donc une raison supplémentaire de tenter de parfaire son dispositif de politiques sectorielles par la formulation d'une « Politique Nationale de Promotion Féminine » (PNPF) dont la mise en oeuvre pourrait partiellement combler cette déficience. Car, il est bien entendu que le fait de disposer d'une PNPF ne saurait dispenser l'Etat guinéen de continuer à réfléchir sur les modalités d'assurer la prise en compte effective et systématique de plus de 50 % de ses ressources humaines dans tous ses domaines d'intervention.

A l'instar des autres pays d'Afrique, la République de Guinée a adopté le Plan d'action Mondial » pour les femmes, issu de la Conférence de Pékin de 1995 qui couvre l'essentiel des priorités de l'Afrique définies à travers « la Plate Forme Africaine d'action élaborée à Dakar en 1994.

La PNPF s'inscrit dans la continuité des principes et des décisions découlant de ces deux Conférences et s'enracine dans la démarche d'instrumentation de la Guinée en matière de politiques de développement. Elle « pose ainsi les jalons de l'élimination des disparités entre les hommes et les femmes dans une optique d'amélioration des conditions de vie » à tous les niveaux et s'articule autour des quatre orientations stratégiques suivantes :

- \* Amélioration du Cadre Juridique de la Promotion et de la Protection de la Femme ;
- \* Renforcement institutionnel du Cadre de la Promotion de la Femme ;
- \* Amélioration du Statut social, culturel et politique de la femme et valorisation de son rôle familial ;
- \* Promotion économique des femmes.

Il convient de signaler qu'avant même l'adoption de la Politique Nationale de Promotion Féminine, le MASPFE s'est simultanément engagé dans l'élaboration d'un Plan d'action National, conformément aux engagements pris par les Gouvernements Africains pendant les conférences de Dakar et de Pékin, en vue d'accélérer la concrétisation des « Stratégies Prospectives de Nairobi ».

La PNPF affirme sa vocation de couvrir les douze domaines d'intervention du document d'orientation mondial mais le Gouvernement a décidé, en accord avec ses partenaires, de se concentrer, à moyen terme, sur 6 domaines d'action qui sont

- \* Femmes, législation et prise de décision ;
- \* femmes et Education ;
- \* Femmes et Santé ;
- \* Cadre Institutionnel
- \* Femmes et Promotion économique et
- \* Femmes et Environnement

Cette option est d'ailleurs conforme à la décision prise par le « Groupe Africain à Pékin » qui, tout en réitérant son attachement à l'ensemble des domaines retenus, par les documents de référence de Dakar et de Pékin, avait dégagé les « supériorités » que sont : l'Economie et la lutte contre la pauvreté ; l'Education ; la Santé ; les Droits, le cadre institutionnel et la petite fille, comme pour donner un écho au débat très houleux, sur la disponibilité des ressources, qui marqua la cinquième Conférence Mondiale. Le « groupe Africain de Pékin », lors de sa première réunion de Suivi, tenue à Addis Abeba en Mars 1996, encourageait, à cet effet, les différents Gouvernements, à s'approprier et à réinterpréter, au besoin, ces « supériorités », pour mieux tenir compte de leurs réalités.

La version finale de la PNPF tient compte, en principe, des domaines d'action et des stratégies dégagés par le PANGeD à côté du PNDH et de « Guinée Vision 2010.

### **I.1.2 - LES EFFORTS CONSENTIS AU PLAN INTERNATIONAL**

La communauté internationale a adopté en 1945 la Charte des Nations Unies en faveur de l'égalité entre l'homme et la femme. Depuis cette époque, la juste revalorisation de la position et de la condition des femmes dans la société ainsi que leur rôle dans le développement n'a cessé d'être une préoccupation dans les pays d'Afrique et du monde.

Dès 1946, la Commission des Nations Unies sur la Condition de la femme a été établie. Elle est l'organisme intergouvernemental chargé de suivre l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes à travers le monde. En 1960, cette Commission a revu son acceptation de l'égalité de sexes qui jusque là était liée aux droits humains pour l'élargir au développement économique et social. C'est sur la demande de cette Commission que 1975 a été déclarée « Année Internationale de la Femme ».

L'Assemblée Générale de l'ONU a ensuite approuvé le Plan d'Action Mondial pour l'application des objectifs de l'Année Internationale de la Femme et proclamé les années 1975-1985 la Décennie des Nations Unies pour les Femmes avec un triple but **d'EGALITE**, de **DEVELOPPEMENT** et de **PAIX**. Ce plan définit des directives à suivre et des jalons pour les pays membres afin d'incorporer les femmes en tant que groupe cible spécifique dans les initiatives de développement.

Depuis le début de la Décennie de la femme, les Nations Unies ont parrainé, tous les cinq ou dix ans, de grandes conférences sur les femmes, qui ont été relayées par des assises régionales dont cinq conférences africaines.

Le Programme d'Action Mondial adopté lors de la quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes qui s'est déroulée du 4 au 15 septembre 1995 à Pékin et qui énonce les principes auxquels les gouvernements seront tenus pendant les dix prochaines années, constitue désormais la référence fondamentale pour toutes les actions visant l'égalité des sexes. Cette conférence a, entre autres, permis de passer en revue la situation des femmes au tour de la décennie écoulée, d'évaluer la mise en oeuvre et l'application des stratégies prospectives de Nairobi.

Les trois premières conférences mondiales sur les femmes respectivement tenues à Mexico en 1975, Copenhague en 1980 et Nairobi en 1985 ont été des temps forts du mouvement en avant des femmes d'Afrique et du monde.

La conférence de Mexico a contribué à une plus grande visibilité des femmes dans les sphères économique, culturelle, politique et sociale. L'adoption le 18 mars 1979 de la **Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW)** par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en complément au plan d'action, est une consécration majeure de jalons posés à Mexico.

La seconde conférence mondiale sur les femmes, tenue à Copenhague en 1980 avait permis d'adopter les objectifs de la décennie des femmes et de la résolution 35/36 de l'ONU qui demande aux Etats signataires de la CEDAW de prendre les mesures appropriées pour « provoquer de profonds changements sociaux et économiques dans la vie des femmes ». Le contenu du concept d'EGALITE qui dépasse l'élimination « de jure » de la discrimination, pour englober l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités de participation des femmes au développement en tant qu'agentes et bénéficiaires, y a été précisé.

La décennie de la Femme a été clôturée par la troisième conférence mondiale sur les femmes tenue à Nairobi en 1985. A Nairobi, on a reconnu que les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et les particuliers jouent un rôle actif pour la suppression des obstacles socio-économiques qui empêchent les femmes d'exprimer tout leur potentiel en tant qu'agentes et bénéficiaires du développement. Les « Stratégies prospectives d'actions de Nairobi pour la promotion de la femme à l'horizon 2000 » définissent des mesures concrètes à prendre par les Etats membres pour garantir la réalisation des objectifs de la Décennie des femmes.

Suite aux recommandations de Nairobi, des organismes ont été spécialisés dans l'amélioration du statut social et des conditions de vie des femmes. Les pays africains et les organisations interafricaines (OUA, CEDEAO..) ont institutionnalisé la question féminine et les organisations des réponses. Plusieurs pays industrialisés, les organismes de l'ONU et les autres agences de coopération bilatérale et multilatérale se sont dotés de stratégies visant à mieux intégrer les femmes du Tiers monde dans les initiatives de développement.

Quatre autres conférences mondiales récentes se sont penchées sur la condition féminine. A la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, les organisations non gouvernementales s'occupant des problèmes des femmes ont insisté pour que soit reconnu le lien existant entre ces problèmes et le développement durable.

A la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, qui a eu lieu à Vienne en 1993, les droits des femmes ont été enfin reconnus comme un aspect des droits internationaux de la personne humaine. Les « droits humains des femmes » ont été » inclus dans la déclaration de Vienne, le Plan d'action et la déclaration sur la violence contre les femmes adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en 1993.

La Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue en 1994 au Caire a permis de dégager un consensus sur le fait qu'il est indispensable de renforcer les moyens d'action et l'autonomie des femmes et d'améliorer leur condition si l'on veut tirer pleinement parti du développement économique, social et politique.

Le Sommet Mondial pour le Développement Social, tenu en 1995 à Copenhague a permis de renouveler l'engagement de l'ONU pour la promotion des femmes et le rôle central de cette promotion dans l'instauration du développement social. Comme à la CIPD du Caire, au Sommet de Copenhague, les termes du discours ont changé. Non seulement les questions intéressant les femmes étaient à l'ordre du jour, mais les femmes ont contribué à l'élaboration de l'ordre du jour. La question du renforcement de l'autonomie des femmes n'a pas été simplement examinée dans les sessions spéciales consacrées aux problèmes des femmes. (ONU, 1995).

### **I.1.3 - LA PERSPECTIVE AFRICAINE**

Pour les femmes d'Afrique, les priorités dégagées lors de la Cinquième Conférence Régionale Africaine sur les femmes tenue à Dakar en Novembre 1994, sous l'égide de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), constituent désormais le principal cadre de référence.

Avant la Conférence de Dakar (Sénégal) de 1994, l'ONU avait déjà parrainé quatre conférences régionales pour le continent, respectivement à Nouakchott (Mauritanie) en 1977, Lusaka (Zambie) en 1979, Arusha (Tanzanie) en 1984, Abuja (Nigeria) en 1989. Elles ont permis d'apprécier les progrès accomplis et les contraintes spécifiques de l'Afrique et de préparer des plans d'actions régionaux pour les conférences mondiales sur les femmes.

Outre ces conférences statutaires convoquées par la CEA, d'autres conférences africaines ont été tenues à Addis Abéba (Ethiopie) en 1978, à Rabat (Maroc) en 1979. De même, de nombreux autres événements régionaux relatifs à l'application des stratégies de Nairobi ont eu lieu.

Parmi les extraits de ces rencontres on peut citer le plan d'action de Lagos (1980) ; le programme d'action du Kilimandjaro sur la population et le développement auto-assisté (1984) la Charte Africaine sur la participation et la transformation populaire (1990) ; le traité d'Abudja établissant la Communauté économique africaine (1991), la Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation

des filles (1993), le Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993) adopté en 1994 par le Conseil des Ministres de l'OUA. (PNUD, RBA, 1995).

#### **I.1.4 -INSTITUTIONNALISATION DE LA PROMOTION FEMININE EN GUINEE**

Les observateurs ont noté que la Guinée était, en léger retrait, par rapport à la tendance consécutive à la conférence de Nairobi. En dépit des percées importantes qui ont été observées en matière d'éducation, d'emploi et de santé, sous l'ancien régime, la promotion féminine était essentiellement guidée par des objectifs de mobilisation politique autour des idéaux du parti unique.

Avec l'avènement, en Avril 1984, de la Deuxième République, le Gouvernement a dissout toutes les organisations de masse dont les structures populaires et économiques définies dans le discours programme du Chef de l'Etat en 1985, ont privilégié la libre entreprise et redéfini le rôle des différentes couches sociales dans le développement.

C'est un fait avéré que les autorités de la II<sup>e</sup> République ont affiché, au départ, une attitude mitigée, face aux actes politiques, qui ont été posés pendant l'ancien régime. Mais, il est aussi incontestable que depuis la conférence de Nairobi en 1985, qui a coïncidé, avec le discours programme du Président de la République, un certain nombre d'objectifs ont été atteints.

La Guinée dispose aujourd'hui des institutions nécessaires, d'une politique pertinente de promotion féminine et de personnalités crédibles pour concrétiser la volonté politique manifestée par le Gouvernement en faveur de la promotion de l'équité des sexes. Il faut aussi ajouter, que les guinéennes jouissent d'une représentation insuffisante, mais qualitative, à tous les niveaux et cela semble relever d'une dynamique porteuse de germes encourageants.

De l'avis des rédactrices du Rapport National sur les femmes de 1994, la stratégie de participation communautaire, comme moyen de prise en charge par les populations de leur propre développement, la politique de décentralisation et les libertés fondamentales concédées par la seconde République, ont permis aux femmes de mieux s'impliquer dans les activités de développement.

Au plan institutionnel, la création, en 1992, du Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales; de la Promotion Féminine et de l'Enfance a comblé le vide subséquent à la suppression des organisations politiques féminines de la Première République. Le Secrétariat s'est doté des structures et des stratégies, pour une intégration effective des femmes dans le processus de développement national.

L'érection de ce Secrétariat d'Etat en Ministère de la Promotion Féminine et de l'Enfance, intervenue en 1994, poursuivait le but de responsabiliser les femmes et de leur doter d'instrument institutionnel nécessaire à leur promotion effective. L'avènement en 1996, de l'actuel Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance s'inscrit dans la continuité de cette nouvelle dynamique et consacre, ainsi, l'élargissement du mandat confié au mécanisme spécifique des femmes guinéennes.

## **I.15- CONTRIBUTION DE LA FEMME GUINEENNE AU DEVELOPPEMENT**

Le refus de valoriser l'activité domestique des femmes dans le contexte global de la production qui sous-tend la constitution des statistiques officielles est une manifestation patente de l'idéologie sexiste qui nourrit la société. Comme le souligne l'ONU (1995), le travail des femmes n'est pas bien appréhendé par les méthodes traditionnelles de collecte des données. L'indicateur le plus souvent utilisé pour mesurer le travail est le taux d'activité (nombre de femmes et d'hommes économiquement actifs) et cela ne permet pas d'intégrer le travail domestique des femmes. Très peu visible et rarement quantifiée, la contribution des femmes guinéennes au développement de leur pays est pourtant essentielle.

Les résultats de recherche et de discussions diverses ont permis d'établir une typologie des rôles assumés par les femmes dans la société. Des voix s'élèvent encore pour discuter la pertinence de la notion de « rôle » ou encore pour re-circonscrire les contours du concept de « reproduction » mais il existe une convention tacite dans l'analyse de la question féminine dans le développement qui reconnaît aux femmes un triple rôle de reproduction, de production et de gestion de la communauté.

### **a) - LE ROLE DE LA FEMME GUINEENNE DANS LA REPRODUCTION**

Les femmes contribuent très largement à la fonction sociale de reproduction. Elles assument, en effet, la responsabilité d'enfanter et d'élever les enfants et exécutent les tâches domestiques qui permettent de reproduire et de maintenir la main d'œuvre et la société. Une caractéristique socio-culturelle prêtée à la Guinée et à l'ensemble de l'Afrique est que les femmes y sont considérées avant tout comme des épouses et des mères. Or, il est reconnu qu'il existe une corrélation nette entre cette primauté du rôle de reproduction de la femme guinéenne et son accès limité à l'éducation et aux possibilités d'emplois.

De source onusienne récente (ONU, 1995), l'Afrique subsaharienne reste la seule région du monde où le taux moyen de fécondité dépasse 6. Faut-il aussi rappeler qu'en République de Guinée, en dépit des efforts consentis, la structure de la fécondité présente encore l'allure d'une fécondité naturelle (sans effet de contraception). L'indice synthétique de fécondité est de 5,7 enfants par femme. Le taux de mortalité maternelle est de 666 pour 100.000 naissances vivantes. Ces chiffres démontrent que pour donner la vie, les femmes guinéennes sont contraintes de subir une réalité atroce qui les oblige à mettre en jeu leur propre existence.

En milieu rural et dans les zones péri-urbaines, les Guinéennes consacrent une bonne partie de leur journée à la corvée de l'eau, au ramassage du bois, à la préparation de la nourriture et à d'autres activités qui peuvent varier, d'une région naturelle à l'autre, mais qui entrent toutes dans leur fonction de reproduction et dans lesquelles les hommes s'impliquent peu. En Guinée, les études ont montré que 45,5 % des femmes sont concernées par la recherche du bois de chauffe alors que seulement 31,7 % des hommes s'investissent dans cette tâche ; 73,5 % des femmes vont chercher de l'eau, 68,7 % font la cuisine et 52 % le marché (RNDH, 1997).

Les autres travaux domestiques tels que la lessive, le ménage, les soins apportés aux enfants et leur éducation, les soins aux personnes âgées, sont aussi essentiellement assurés par les femmes. Les activités de reproduction absorbent ainsi une partie importante du temps des Guinéennes. Selon l'EIBC, la Guinéenne met environ 42 mn pour aller chercher du bois, consacre 43 mn à l'approvisionnement. Le marché et la cuisine peuvent lui prendre respectivement 50 mn à l'approvisionnement. Le marché et la cuisine peuvent lui prendre respectivement 50 mn et 1 h30 mn. Les autres tâches lui prennent environ 43 mn. Il est aussi établi que la femme, notamment en milieu rural, consacre 7 H par jour aux activités domestiques.

Or, ces activités qui ne sont ni valorisées, ni rémunérées, ne leur procurent pas de revenus et limitent leur capacité à exploiter les opportunités de développement. Même si ces données n'épuisent pas la problématique qui corrobore le rôle reproductif des femmes de Guinée, elles peuvent servir d'exemples pour rendre compte de l'ampleur de ce rôle et de quelques aspects des problèmes et des risques spécifiques qu'il soulève pour elles.

## **b) -LE ROLE DE LA FEMME GUINEENNE DANS LA PRODUCTION**

La division sociale du travail confère aux femmes guinéennes des obligations qui font d'elles des maillons essentiels dans la production de biens de consommation ou d'échange. Elles assument souvent leurs propres besoins et doivent participer aux dépenses de leurs familles. Cela les oblige à avoir des sources de revenus et à développer des stratégies pour les fructifier. En République de Guinée, l'agriculture est la principale activité en terme de nombre d'emplois, aussi, est-elle importante en valeur du PIB. Elle fournit 80 % des emplois et intervient à hauteur de 20 % du PIB. De manière générale, les activités agricoles sont réparties en fonction du sexe.

Les femmes constituent 48 % de la population active dont 87 % évoluent dans le secteur primaire. Le secteur secondaire n'occupait que 2 % d'entre elles en 1995, tandis que le secteur tertiaire occupait 11 %. Les femmes vivent dans une proportion de plus de 75 % en milieu rural et plus de la moitié des femmes urbaines se trouvent à Conakry (RNDH, 1996). Selon les résultats de l'enquête agricole permanente (EAP) de 1995, les femmes représentent 53,3 % de la main d'oeuvre agricole contre 46,7 % pour les hommes. Ce rapport de masculinité traduit la supériorité numérique des guinéennes dans le secteur rural. La taille moyenne des exploitations est de 2,03 ha pour un ménage composé de 8 personnes dont 4 seulement sont des actifs. Le Nombre d'exploitations est de 441.168 dont 2 % sont dirigées par des femmes. Les Guinéennes assurent 87 % de la production vivrière et consacrent 80 % de leur temps à des tâches agricoles, mais ont peu bénéficié des technologies nouvelles.

La structure de l'emploi montre que dans la fonction publique les femmes ne représentent que 22,21 % des effectifs salariés. L'analyse de leur répartition dans les différentes catégories révèle qu'elles représentent 19,49 % des contractuels ; 34,63 % des agents d'exécution ; 22,80 % des cadres moyens et 14 % seulement des cadres de conception. Dans le secteur privé, l'Office National de l'Emploi dénombrait en 1993, 17.483 travailleurs employés par 563 entreprises avec une présentation des femmes parmi les salariés qui n'excédait guère 9,7 %.

En ville comme dans les villages, les Guinéennes ont massivement investi dans le secteur privé de l'économie rurale où elles se spécialisent dans le petit commerce et diverses autres activités qui trouvent souvent un dénominateur commun dans leur petite taille et l'étroitesse de leurs marges de rentabilité. Beaucoup d'entre elles s'appuient sur le savoir-faire féminin pour développer l'artisanat alimentaire (fonio-beignets, néré, etc.). La teinture, la coiffure, la poterie et d'autres branches de l'artisanat utilitaire prennent de plus en plus d'ampleur.

Victimes d'une discrimination injustifiée dans les systèmes financiers formels, de la rigidité des conditions des banques et de la faiblesse même du réseau bancaire, les Guinéennes ont développé leurs propres réseaux d'épargne et de crédit. Elles sont le fer de lance des « tontines » (système de cotisation rotatif mi-crédit, mi-épargne) qui revêtent des formes diversifiées d'une zone à l'autre.

Beaucoup d'indices portent à penser que les récents bouleversements de la structure économique des pays africains ont entraîné une dynamique qui fait que désormais, il faut de plus en plus compter avec les femmes comme actrices économiques du changement. Des études sociologiques à l'image de celle-ci devraient explorer cette nouvelle hypothèse qui a été confirmée dans d'autres pays de la sous-région. Tant au niveau de l'agriculture et de la pêche que les activités économiques rurales et urbaines, elles sont quantitativement majoritaires malgré la pénibilité des conditions de vie et de travail qui explique le peu d'efficacité et de visibilité de leurs efforts.

L'introduction d'un bémol dans la symphonie décadente de la domination économique des femmes par les hommes n'est cependant pas synonyme d'un renversement de la situation. Elle montre simplement qu'en dépit des multiples contraintes qui pèsent sur la femme en général, il y a des femmes particulières qui émergent du lot. Elles pourraient jouer un rôle fondamental dans la transformation de la position économique de la femme qui est demeurée globalement précaire.

Les Guinéennes sont fortement impliquées dans la vie économique de leur pays, mais en dépit de leur rôle d'agentes économiques, elles demeurent encore marginalisées quand il s'agit de tirer profit des structures d'appui existantes. En outre, les conditions dans lesquelles elles travaillent sont particulièrement difficiles à cause de la persistance des méthodes culturelles traditionnelles, des technologies rudimentaires, d'un accès limité et discriminatoire à l'information, aux services de vulgarisation et d'alphabétisation, à la terre et aux crédits.

### **c) - LE ROLE DE LA FEMME GUINEENNE DANS LA GESTION DE LA COMMUNAUTE**

Les sociétés africaines assignent traditionnellement aux femmes le devoir de participer à la gestion de leur communauté tant au niveau social et économique que sur le plan culturel et politique. Une tendance non négligeable de l'histoire de l'Afrique précoloniale analysée par des Africains pose l'hypothèse selon laquelle, des femmes, surtout celles issues de l'aristocratie, ont eu à jouer un rôle substantiel dans la conduite politique de leur société. Les exemples de reines, de reines mères, d'épouses et des soeurs de rois « powerful » (nanties de pouvoir) ne manquent pas dans l'histoire vraie ou magnifiée du continent.

Dans certaines régions naturelles de la Guinée, la figure de la femme guinéenne, dépositaire du savoir et de la communication avec les « forces invisibles » qui peuplent l'imaginaire social, celle de la femme actrice et metteur en scène dans le théâtre réel ou imaginaire du mysticisme sont devenus des archétypes dans les catégories mentales des populations. Les sociétés secrètes des femmes Bagas de la Basse Guinée ou des Guerzé de la Guinée Forestière jouent un rôle important dans la perpétuation des rites et des rituels qui structurent l'espace social.

Si l'on sait la place déterminante de ces « alliés symboliques » des femmes dans la formation et le contrôle du pouvoir politique en milieu africain, on peut, au moins, questionner toute vision basée sur la dénégation de la présence de celles-ci sur la scène centrale ou dans les coulisses de l'arène du pouvoir traditionnel en Guinée.

A l'époque du parti unique, le PDG-RDA, l'Union Révolutionnaire des Femmes de Guinée (URFG) était la seule structure regroupant les femmes du pays. Ses dirigeantes étaient intégrées dans les organes de décision du Parti et assumaient des fonctions importantes. Six femmes étaient membres du Comité Central du Parti et plusieurs ont occupé des postes d'ambassadeurs, de Gouverneurs ou de Directrices de Sociétés d'Etat. C'est une Guinéenne, Jeanne Martin Cissé qui a été la première femme à présider le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle a, aussi, occupé la fonction de Ministre des Affaires Sociales. (Lewin, la Guinée, 1968).

Mais, cette incursion dans l'inconscient collectif de l'histoire politique de la Guinée ne rend nullement compte de la situation contemporaine de la participation des Guinéennes à la gestion politique de leur communauté. Dans la réalité actuelle, très peu d'entre elles ont acquis une position sociale pouvant leur permettre d'exercer une influence significative sur les décisions engageant leur existence et leur nation.

Si personne ne remet en cause la capacité des Guinéennes à gérer et à bien gérer tout ce qui relève de leur fonction de reproduction ainsi que les affaires internes à la famille, la théorie des sphères (à l'instar de la réalité) les cantonne encore dans le domaine privé. Après quatre décennies d'indépendance, les femmes ne participent, qu'en nombre très réduit, aux différentes structures politiques qui existent dans le pays. Avec l'instauration du multipartisme, des observateurs nationaux affirment encore que la situation des femmes dans le domaine politique est en nette régression.

Le seul parti dirigé par une femme apparaît tant par les circonstances de son émergence, que dans les rares prises de positions publiques de son leader comme ayant très peu d'envergure. Dans l'ensemble des autres partis, les femmes sont très peu représentées dans les instances dirigeantes. Elles restent confinées dans des tâches d'animation, d'organisation, de caisse de résonance ou de masse de manoeuvre électorale. A l'instar de cette discrimination dans les processus électoraux, les nominations à des fonctions ministérielles et directoriales réservent aux femmes une portion congrue.

La déficience des femmes en matière de pouvoir ne concerne pas seulement le pouvoir politique. Il y a une corrélation nette entre leur infériorisation au plan

socio-politique et la position secondaire qu'elles occupent aux niveaux économique et culturel. Les indicateurs « de Pouvoir et de l'Influence » des femmes guinéennes, exposés dans le chapitre réservé aux disparités de genre, prouvent que les préoccupations de celles et ceux qui posent « l'empowerment » des femmes comme un ingrédient essentiel de leur promotion effective et globale, sont pour le moins légitimes.

## **1.2 - POTENTIALITES ET OPTIONS REGIONALES DE LA GUINEE**

On divise habituellement la Guinée en quatre régions naturelles: la Basse-Guinée, la Moyenne Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée Forestière. La diversité agro-écologique de chaque région autorise une large gamme de spéculations.

### **1.2.1 GUINEE MARITIME**

L'ensemble de la région représente 15% de la superficie du pays et 23% de la population totale.

La diversité des activités primaires (agriculture, élevage, pêche) et la présence d'importants centres urbains dont Conakry, en font une zone économique dynamique avec une densité démographique assez élevée (41 habitants / Km<sup>2</sup>) et un volume d'échange de produits assez considérable.

La superficie cultivée représente 20% de sa superficie cultivable. Le potentiel agricole s'élève à 8 000 Ha de bas-fonds et 45 040 Ha de plaine soit respectivement 36% et 26% du potentiel national. La superficie aménagée représente environ 6% du potentiel aménageable.

La région est composée :

- D'une frange côtière de plaines et de mangroves ayant comme activité principale : la riziculture pluviale de plaines inondables, la riziculture inondable, la riziculture de mangrove et l'exploitation de palmeraies naturelles et de plantations diverses ( palmier à huile, cocotier et kolatier ).
- D'une zone - Est de Conakry qui dispose d'une gamme variée de cultures légumières et fruitières(maraîchage, ananas, mangues - agrumes.)
- De l'arrière pays qui constitue un piedmont de transition vers le massif du Fouta Djallon. Les sols sont relativement plus pauvres et les exploitations plus dispersées. Le troupeau bovin transhume vers la cote durant la saison sèche. La région dispose également d'un avantage comparatif certain pour l'élevage des espèces à cycle court.

La Guinée Maritime contribue actuellement pour 1/4 à la production rizicole et pour 1/3 à la production arachidière nationale.

Elle renferme les sites visités de Boké et de Télimélé

### 1.2.2 - MOYENNE GUINEE :

La Moyenne Guinée est constituée essentiellement du massif du Fouta Djallon avec un relief accidenté et des sols dégradés. Elle représente 25% de la superficie du pays et regroupe 26% de la population totale . La superficie cultivable représente seulement 12% du potentiel national ( la plus faible disponibilité en terre par habitant ) .

La Moyenne Guinée comprend :

- La zone Nord - Ouest ( Gaoual - Koundara ) assez faiblement occupée et comportant des coteaux et des plaines inondables consacrées à la culture du riz et pâturée en saison sèche. Elle présente les plus gros effectifs en bovins grâce aux pâturages humides des moyennes vallées ; la culture du coton y a été introduite en 1989 avec un succès limité.
- La zone Centrale ( Labé - Dalaba ) plus peuplée avec des productions diversifiées provenant des tapades et des champs extérieurs consacrés aux céréales notamment le fonio. Compte tenu de la pression foncière, les champs extérieurs occupent de plus en plus les zones marginales érosives à forte pente favorisant l'érosion. Elle dispose cependant de potentialités agricoles certaines: maïs, pomme de terre, oignon voandzou, haricot, niébé et pois d'angle dans le cadre des systèmes intensifs.
- Les fonds des vallées des préfectures de Mali - Lélouma - Tougué - Koumbi et les plaines du Bafing sont favorables aux cultures de contre saison avec moyennant des aménagements hydro agricoles.

La Moyenne Guinée contribue pour 56% à la production nationale de maïs et 42% pour le fonio.

### 1.2.3 HAUTE GUINEE :

La haute Guinée est la région la plus vaste. Elle représente 40% du territoire national et 25% de la population totale. Le potentiel hydro-agricole est estimé à 4 430 ha de bas-fonds et 70 470 ha de plaines, soit respectivement 20% et 45% du potentiel national. La superficie aménagée représente environ 9% du potentiel aménageable.

On peut distinguer deux zones : les zones de plateaux ou de coteaux, et les grandes plaines alluviales du Niger et ses affluents.

L'Agriculture est diversifiée et les principales cultures sont : le riz, le maïs, le sorgho, l'arachide, le fonio, les tubercules, le coton et les cultures fruitières (mangue). Le système d'exploitation combine le plus souvent les cultures de plateau et la riziculture de submersion naturelle ou contrôlée. La culture attelée est relativement plus développée mais les effets dévastateurs des feux de brousse et la concurrence de l'exploitation minière limitent la production du riz.

On y retrouve les sites visités de Faranah et de Kouroussa

### **1.2.4 - GUINEE FORESTIERE :**

L'ensemble de la région représente 20% de la superficie du pays et 25% de la population totale.

Le potentiel hydro-agricole est estimé à 6310 ha de bas-fonds et 11.720 ha de plaines, soit 30% et 2% respectivement du potentiel national aménageable.

Elle est subdivisée en trois zones:

- La zone de transition Forêt - Savane ( au Nord ). Elle couvre les préfectures de Kissidougou et de Beyla et le Nord de Guéckédou. Elle produit des excédents céréaliers et notamment en riz. Néanmoins, elle est confrontée aux limites du système traditionnel et à la baisse de la fertilité des sols.
- La zone Sud-ouest couvrant les préfectures de Guéckédou et Macenta, fortement peuplée avec le riz comme culture dominante. Le café, le cacao, la cola, la banane y représentent les principales cultures commerciales.
- La zone, Sud-est à densité moyenne notamment en raison de la présence de deux massifs forestiers classés est particulièrement favorable aux cultures de rente ( café, hévéa, palmier ). Le système cultural est de type traditionnel. Elle couvre les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou.

## **II- PROBLEMATIQUE DE L'ACCES DES FEMMES AUX RESSOURCES EN GUINEE.**

### **2.1 - SITUATION GLOBALE**

#### **2.1.1 LA FEMME ET LA TERRE**

Bien que ce problème foncier soit d'actualité et ne soit pas une préoccupation exclusivement féminine, les femmes sont malgré tout les plus défavorisées.

Dans le cas où individuellement ou collectivement, des parcelles ont été attribuées aux femmes, la précarité des droits fonciers ne leur permet pas d'envisager des investissements ou des améliorations techniques parce que le propriétaire peut décider à tout moment de reprendre ses terres.

##### **2.1.1.1 - GESTION FONCIERE**

Le régime foncier Guinéen est marqué par la coexistence d'un droit coutumier, largement appliqué par les communautés, et d'une législation foncière moderne promulguée en 1992.

##### **- *Gestion coutumière de la terre***

La gestion foncière en milieu rural est fondamentalement marquée par des règles coutumières non écrites et variables d'une ethnie à l'autre, d'une région à l'autre.

D'une manière générale l'appropriation collective de la terre, avec la concession par la communauté d'un simple droit d'usage aux individus, constitue le fondement des principes traditionnels de gestion de la terre.

Cependant, si dans le passé les disponibilités en terres cultivables et le caractère essentiellement vivrier de l'activité agricole facilitaient l'exercice de ces droits, il n'en est plus de même aujourd'hui. La crise des systèmes agro-écologiques due à la poussée démographique et à la persistance de systèmes de production inadaptés remet en cause les modes actuels de gestion foncière.

De même, l'exclusion des femmes de la propriété et le droit que donne la coutume aux autochtones, rendent difficile l'installation d'investisseurs extérieurs à la communauté.

### **- La législation foncière moderne:**

L'ordonnance 0/ 92 / 019 du 30 Mars 1992 portant Code Foncier et Domanial est l'instrument juridique de référence pour la gestion du foncier de type absolu sur le sol et les immeubles et comporte deux principales options.

- La reconnaissance de la propriété privée garantie par l'Etat.
- La démocratisation et la décentralisation de la gestion des ressources foncières.

Ces options concourent à l'instauration de deux régimes complémentaires:

- a -** Celui du plan foncier qui est un document administratif tenu au niveau des communautés rurales de développement ( CRD ) pour le milieu rural . Le plan foncier se consacre la propriété et est composé d'un document graphique d'ensemble, d'une fiche parcellaire ( plan de l'immeuble ) et d'une fiche individuelle portant l'identification de l'ayant droit et leur qualité.
- b -** Celui du livre foncier tenu par le service de la conservation foncière qui procède à la demande du requérant et après enquête, à l'immatriculation des biens immobiliers. Les droits réels ne sont garantis que s'ils sont publiés sur le livre foncier.

D'autres projets de droits relatifs au foncier sont également traités par le code civil, notamment en ce qui concerne les contrats, les usages, la succession etc.

### **- Synthèse de la Problématique foncière:.**

L'évolution des structures sociales dans les campagnes et le développement de l'agriculture conduisent de plus en plus à l'apparition des problèmes fonciers. Il en est déjà ainsi avec acuité dans les zones périurbaines et dans la plupart des zones en développement où l'insertion de l'agriculture dans l'économie

marchande fait que l'accès au foncier conditionne de plus en plus des résultats économiques de l'activité agricole.

Par ailleurs, on assiste actuellement à l'arrivée de nouveaux opérateurs ruraux (anciens fonctionnaires, investisseurs nationaux et étrangers, projets de développement )et/ ou encore à l'apparition de nouveaux modes de gestion de la terre ( plantations, production forestière, culture irriguée ). Ces nouveautés qui vont de pair avec des investissements et des produits monétaires parfois importants, s'accommodent mal avec les droits coutumiers qui sont non écrits, non monétaires et difficilement transmissibles en dehors de la communauté où ils s'exercent.

### **2.1.1.2- L'ACCES DES FEMMES À LA TERRE DE CULTURE.**

L'accès à la terre n'est pas une contrainte en soi pour les femmes s'il s'agit de cultiver. Cependant elles ne gardent ni le contrôle, ni le droit de propriété.

De façon générale, les activités agricoles occupent deux types de champs: la tapade ( jardin de case ) et les champs extérieurs qui peuvent se diviser en deux : champs de cultures maraîchères et champs de céréales.

#### ***La tapade:***

Quand la femme nouvellement mariée arrive dans la concession, elle reçoit de son mari une parcelle ( portion de la tapade à cultiver ). Chaque parcelle est sous l'entière responsabilité d'une femme aidée de ses enfants; elle y cultive de façon intensive des légumes, des tubercules, de l'arachide etc. en petite quantité dont elle dispose et gère d'une façon autonome.

La grandeur de la parcelle dépend de la superficie de la concession et du nombre d'épouses. Les produits récoltés ici sont utilisés pour nourrir la famille en période de soudure.

#### ***Les champs extérieurs:***

En général, l'accès à la terre et le droit de jouissance sont contrôlés par un chef de clan ou par les sages du village. Les habitants du village accèdent à des **prêts ou à des dons** selon la volonté des chefs coutumiers d'une part et par héritage de père à fils d'autre part. Ce qui veut dire que les femmes accèdent aussi à la terre de culture selon la volonté du Mari.

Le système de mise en valeur adopté par le mari détermine la part de chaque épouse. Dans le cas d'un morcellement du champ familial par le chef de ménage, chacune des épouses se voit attribuer une parcelle qu'elle cultive avec l'aide de ses enfants. Mais le cas le plus fréquent est le champ familial qui se retrouve dans toutes les régions. La femme n'a pas le moindre contrôle; elle est utilisée comme aide familiale au tant que les enfants qui y travaillent. Le mari demeure l'unité de décision et de gestion.

Néanmoins, bien que la femme soit souvent marginalisée, si elle accède à une terre, elle détient le droit d'usage tant qu'elle reste avec son mari. En cas de divorce, elle perd l'usufruit.

En Moyenne Guinée chez les peulhs et en Haute Guinée chez les Malinkés, si le mari meurt, la femme conserve le contrôle de sa parcelle par l'intermédiaire de son fils aîné ou en se remariant avec un parent du défunt époux.

Une autre forme d'accès pour la femme, est l'**héritage**. Selon des informations reçues au Fouta Djallon, il arrive que certains pères de famille partagent leurs terres aussi bien aux filles qu'aux garçons; mais la parcelle de deux filles est égale à celle d'un garçon. Il a été précisé que cette façon de partager découle des principes coraniques qui déterminent le mode de partage de certains biens. Ces cas sont quand même rares et la plus part des informateurs sont unanimes que les filles n'héritent pas en présence des garçons.

Dans certaines zones de la Basse Guinée, chez les Soussous, les femmes peuvent avoir accès à des champs personnels qui leur sont attribués par leurs familles et sur lesquelles elles exercent un plein contrôle. En effet si une femme a les moyens de mettre en valeur une parcelle, il n'est pas exclu qu'elle bénéficie d'un don à l'intérieur de sa famille. Ce don est irrévocable, mais cependant, elle n'a pas le droit de vendre la parcelle.

Les droits d'usage s'obtiennent aussi par des **prêts**: Ils sont accordés aux femmes soit par le mari, soit par la famille de la femme ou par une veuve qui possède des terres par l'intermédiaire de ses enfants..

En Basse Guinée par exemple, les femmes peuvent accéder à des terres dans les Mangroves et les casiers rizicoles de plaine d'eau salée. Ces terres sont exclusivement et définitivement contrôlées par elles tant qu'elles vivent sous le toit du mari. Là une partie de la récolte est gérée par la femme et l'autre partie est remise au mari pour l'alimentation. Si la récolte est bonne, elle peut revendre une partie des excédents pour subvenir à des besoins divers ( vêtements, éducation des enfants, cas sociaux etc.)

En Moyenne - Guinée et plus précisément à Lélouma, il existe une autre forme de prêt moyennant un paiement de la **dîme** qui représente le dixième de la production obtenue.

En Guinée Forestière, les terres sont à la disposition des femmes pour la simple raison que, ce sont elles qui accomplissent la plupart des opérations culturales. Les hommes se chargent des gros travaux notamment le défrichage, le dessouchage et la clôture pour la première campagne. Pour les campagnes consécutives, elles sont le plus souvent les seules à travailler dans les champs. Cependant, toute la production est contrôlée et gérée par le mari. Cet état de fait ne leur donne pas le droit de propriété et de gestion; elles subissent les mêmes conditions que les autres femmes.

#### **- basfonds et plaines:**

Toujours grâce aux maris et aux familles, les femmes peuvent bénéficier d'une portion de terre sous forme de prêt à court ou à moyen terme dans les plaines en Haute-Guinée et en Basse Guinée et à court terme (seulement pour la contre-saison) dans les bas-fonds en Moyenne-Guinée et en Guinée forestière. Cependant elles ne doivent ni creuser des puits, ni planter des arbres pérennes, ni faire des aménagements parce qu'à la bonne saison le propriétaire reprend pour faire sa culture.

Une autre forme d'accès à l'usage des bas-fonds constatée en Guinée forestière et plus précisément à Lola, est la **location** non formelle moyennant le versement d'une somme allant de 100 à 150 000 Francs guinéens par campagne. Ce paiement est même considéré comme un acte de reconnaissance au propriétaire terrien.

En Moyenne- Guinée et plus précisément à Lélouma, il existe une autre forme d'accès pour les groupements d'intérêt économique. Il s'agit d'une négociation et d'une **signature de contrat de 20 ans renouvelable** formalisée par les cadres de la préfecture. Le document est signé par le propriétaire terrien et son dernier fils, les élus locaux et le président du groupement avant d'être ratifiée par la justice.

Ce genre de négociation qui se fait surtout autour des périmètres aménagés, a été initié par le CECI, une ONG Canadienne évoluant en Guinée. Cette stratégie est adoptée par la plus part des ONG et des projets de développement rural intégré du pays.

### **Superficie cultivée sous la responsabilité des femmes ( en ha ) / région.**

| Régions         | Superficie totale des parcelles exploitées. (en ha) | Parcelles exploitées sous la responsabilité des femmes |                 |
|-----------------|---|--|-----------------|
|                 |   | Superficie (ha)  | Pourcentage (%) |
| Boké            | 96 880  | 19 007   | 19,6            |
| Faranah         | 117 566   | 7 448  | 6,3             |
| Kankan          | 197 536   | 517  | 0,3             |
| Kindia          | 144 577   | 5 512  | 3,5             |
| Labé            | 98 220  | 23 238   | 23,7            |
| Mamou           | 753 224   | 21 326   | 28,3            |
| N'Zérékoré      | 165 519   | 17 336   | 10,5            |
| <b>Ensemble</b> | <b>895 620</b>                                      | <b>93 959</b>  | <b>10,5</b>     |

Source: Service National des Statistiques ( 1995 ): Part de la femme dans les activités de production en milieu rural.

Les plus grands pourcentages correspondent aux régions les plus touchées par l'exode rural et l'émigration. A l'absence du mari les femmes assurent la gestion et le contrôle des terres exploitables.

### ***les zones peri-urbaines***

Dans certaines zones périurbaines visitées, où l'Agriculture commence à avoir une orientation de marché avec une intensification des cultures de rente, les

femmes peuvent acheter des portions de terre pour les cultures maraîchères, mais avec la négociation des maris ou d'un autre homme .

Il a été remarqué aussi que ces femmes ont plus de facilité d'accès aux différentes ressources parce qu'elles ont plus de chance d'obtenir les informations sur les institutions de crédit et leurs mécanismes, éprouvent plus de capacités de négociation et ont le sens d'organisation plus développé etc.

### **2.1.1.3 SÉCURITÉ FONCIÈRE PERÇUE PAR LES FEMMES**

En général, les règles coutumières déterminent les conditions foncières des femmes dans les zones rurales.

Dans tous les sites visités, la sécurité foncière des femmes est étroitement liée aux conditions matrimoniales et au statut de la famille dans la société. Notre étude a démontré que peu de femmes sont pour le moment propriétaires de terres. L'accès, l'usage et le transfert des terres sont conditionnés par les hommes. Au moment de leur mariage, les femmes reçoivent des tapades, mais elles ne possèdent pas le droit de propriété. Une femme peut emprunter un lopin de terre pour les cultures céréalières et maraîchères.

## **2.1.2 - ACCES DES FEMMES AUX TECHNOLOGIES.**

### **2.1.2.1- LA FEMME ET LA VULGARISATION**

Malgré la supériorité numérique des femmes actives ( 53,3 % ) et le niveau d'implication des femmes dans la production agricole, force est de reconnaître qu'elles bénéficient peu de l'information et de la formation. Les programmes de vulgarisation et de formation sont destinés aussi bien aux hommes qu'aux femmes, mais, jusqu'à un passé récent, dans la pratique, il apparaissait que ces dernières bénéficient moins en nombre, des activités de vulgarisation et principalement pour les activités spécifiquement féminines à l'exception des cultures maraîchères. Pourtant, il était reconnu qu'elles participent à toute la chaîne de production de l'ensemble des spéculations agricoles et animales.

Les destinataires des messages techniques de vulgarisation étaient principalement les chefs d'exploitation qui sont généralement les pères de famille (98%), alors qu'ils sont le plus souvent plus gestionnaires qu'exécutants.

Par ailleurs, le processus d'établissement de diagnostic des exploitations agricoles se concentrait surtout sur les hommes en excluant les entretiens avec les femmes et les autres membres du ménage.

En outre, même le personnel de la vulgarisation indique une faible proportion des femmes. Bien que la Guinée dispose d'un grand nombre de femmes diplômées en sciences agricoles, on estime qu'elles représentent environ 6% de l'effectif de la vulgarisation et encore moins pour la recherche agronomique.

Pour remédier à cet état de fait, le Ministère de l'Agriculture a décidé en 1996 dans la mise en oeuvre de son Programme National des Services Agricoles Phase II (PNSA2) dans sa composante Promotion Rurale et Vulgarisation,

- de créer une cellule chargée de l'appui aux femmes rurales au niveau national qui est représentée au niveau régional ;
- de recruter de plus en plus de vulgarisatrices sensées avoir un contact plus facile avec les femmes
- de former les cadres dans l'analyse sociale et du genre.

En outre, comme les réalités socioculturelles font que la femme prise individuellement, n'a ni accès à la terre, ni accès au crédit (en espèces ou en nature), les femmes sont de plus en plus mobilisées donnant naissance à des groupements autant en zone rurale qu'en zone peri-urbaine. On estime environ 800 groupements de femmes à vocation agricole dans tout le pays dont la constitution s'est avérée essentielle pour une meilleure orientation des appuis.

S'appuyant sur l'analyse sociale et du genre, les activités spécifiques des femmes sont prises en compte dans le diagnostic des exploitations, l'analyse des problèmes et contraintes, ainsi que l'identification des pistes de solution et le choix des technologies à diffuser. Parallèlement des actions de sensibilisation, d'information, de formation et d'appui sont soutenues par certains projets de développement et ONG.

Ce qui a permis au SNPRV en collaboration avec ces partenaires de développement d'initier des programmes spécifiques de formation et d'appui aux groupements féminins ( octroi de crédit, approvisionnement en intrants et encadrement technique, alphabétisation fonctionnelle, formation en auto-promotion et gestion ). L'alphabétisation et le développement des capacités des agricultrices en auto-promotion et gestion leur a permis de mieux s'organiser et gérer leurs activités.

La diffusion de thèmes relatifs à la transformation et à la conservation des produits agricoles, à l'économie du bois de chauffe, prouve à évidence la prise en compte des activités spécifiques des femmes.

L'échange d'expérience entre les groupements est organisé par des inter-visites dans les différentes régions du pays. Aussi, des ONG comme SG2000, finance des voyages d'étude dans la sous-région pour des représentantes des groupements et personnel féminin de la Vulgarisation. SG2000 assure en outre l'introduction de semences de base ( maïs et soja ) pour une multiplication en vue de l'amélioration du régime alimentaire. Quant à l'allégement des tâches des femmes dans les activités post-recoltes, l'ONG a importé des modèles de multi-batteuses et des gratteuses de manioc pour une fabrication sur place au bénéfice des groupements féminins.

#### **2.1.2.2- LA FEMME ET LA RECHERCHE**

Il existe aussi çà et là des technologies de transformation à l'état primaire de certains produits agricoles comme la purée de tomate, le séchage des légumes et des fruits, la transformation du manioc en gari, etc. soutenu par certains projets ,ONG, ambassades et institutions nationales et internationales ( AGFC, ACT, ambassade du canada, banque mondiale, AFEG, PNUD etc.)

Mais cependant il a été constaté que ces acquis bien qu'ils ne soient pas des moindres, sont encore insuffisants et à l'état embryonnaire . L'adoption et la diffusion de ces technologies se heurtent toujours à un problème de fonds.

### **2.1.3 La femme et les moyens de production**

Qu'il s'agisse de production agricole, de transformation, d'artisanat ou de commerce, l'accès des femmes aux moyens de production et le contrôle qu'elles exercent sur ces moyens est de première importance.

La majeure partie des équipements est sous le contrôle des hommes, mais du point de vue utilisation, on ne retrouve pas la même proportion entre les deux sexes.

En effet, selon les enquêtes agricoles de 1996, les femmes ne gèrent pas plus de 28% des houes et bêches alors qu'elles utilisent près de 72% des quantités totales du type; pour les coupe-coupe/machettes la même proportion passe de 18% pour la gestion à 36% pour l'utilisation. Ces résultats se justifient en partie par la nature de l'équipement et par le statut de la femme au sein des exploitations agricoles. Quant il s'agit de louer les services d'un matériel, la charge de négocier et de conclure le marché au compte de l'exploitation revient au chef d'exploitation, qui est à 98% des cas, les hommes.

L'utilisation d'outils rudimentaires pour le travail de la terre, la transformation des aliments , la production du sel, l'extraction d'huile de palme, le décorticage des céréales, la fabrication du beurre de karité etc. augmente la pénibilité des tâches et le temps consacré à ces activités. Elle a une incidence négative sur la production en terme de quantité et de qualité.

Le prix de vente de ces produits, lorsqu'elles les commercialisent ne tient pas compte des heures consacrées à la transformation.

La possibilité pour les femmes de se procurer d'outillages et autres équipements se heurte à un manque de fonds.

En effet l'enquête agricole de 1995 a tenté d'apprécier la responsabilité des femmes dans la gestion du matériel agricole disponible au sein de l'exploitation. Par tradition le chef d'exploitation est généralement le père de famille et conséquemment tout le matériel disponible est sous sa responsabilité.

Des résultats de l'enquête, il se dégage alors que le matériel est géré dans sa plus grande partie par les hommes même si l'accès est permis aux femmes. La responsabilité des femmes est plus étendue sur les houes (plus de 29%) et les arrosoirs (plus de 38%).

Des équipements agricoles (en nombre limité) tels que le semoir attelé, le tracteur et autres matériels motorisés, charrue etc. relèvent exclusivement de la responsabilité des hommes.

### **Matériel Agricole géré par les Femmes, selon le type et l'appartenance.**

| Matériel. Agr.    | Loué ou emprunté |      |        | Acheté        |      |           |
|-------------------|------------------|------|--------|---------------|------|-----------|
|                   | G. Par Femmes    |      | Total  | G. Par Femmes |      | Total     |
|                   | Effectif         | %    |        | Effectif      | %    |           |
| Houe/bêche        | 16.358           | 27,5 | 29.562 | 888.330       | 29,7 | 2.990.354 |
| Coupe-c/mach      | 5.292            | 18,3 | 28.870 | 203.348       | 13,7 | 1.485.343 |
| Hache             | 1.178            | 9,3  | 12.689 | 190894        | 19,3 | 988.083   |
| Faucille          | 4.054            | 12,2 | 33.206 | 216.307       | 17,0 | 1.269.806 |
| Arrosoir          | 2.448            | 51,2 | 4.776  | 28.317        | 38,4 | 73.841    |
| Brouette          | 0                | 0,0  | 2.102  | 985           | 3,6  | 27.102    |
| Charrue           | 586              | 5,5  | 10.702 | 842           | 0,6  | 132.727   |
| Charrette attelée | 186              | 13,3 | 1.397  | 372           | 4,2  | 8.836     |
| Herse attelée     | 186              | 2,7  | 6.949  | 525           | 1,0  | 52.856    |

Source : MAEF / Service National des Statistiques Agricoles ( 1995 ): Part de la femme dans les activités de production en milieu rural.

#### **2.1.4- L'accès des femmes au crédit:**

Bien qu'il n'existe pas de loi qui empêche l'accès des femmes au crédit, elles font face à un plus grand nombre d'obstacles que les hommes. D'une part elles ignorent souvent l'existence même des facilités de crédit et les moyens d'y accéder; dans le cadre des projets, l'information est le plus souvent communiqué par les agents techniques qui s'adressent généralement aux hommes.

D'autre part les procédures sont souvent complexes et ne sont pas à la portée des femmes qui sont la plus part analphabètes.

Aussi, il ressort de plusieurs études socio-économiques en milieu rural que le revenu agricole du paysan est faible, plus particulièrement celui des femmes. Cette situation handicape sérieusement la participation des femmes aux activités qui concourent au développement économique.

Enfin, l'obtention du crédit dans les institutions financières commerciales est inaccessible aux femmes dont le capital est le plus souvent constitué d'animaux et de bijoux. Le groupement en association est souvent le moyen adopté pour accéder plus facilement à un prêt.

Une institution à vocation de développement n'existant pas, l'accès des femmes au crédit, outre les systèmes informels tels que les tontines, est essentiellement limité aux facilités mise en place par quelques programmes et projets de développement dont le rayon d'action est souvent très limité.

Dans le domaine du crédit agricole à un moment donné, les projets se sont désengagés de la distribution du crédit au profit de deux réseaux spécialisés ( crédit rural et crédit mutuel )

Le premier est un projet de crédit qui touche l'ensemble des activités agricoles et non agricoles du secteur rural, incluant le commerce, l'artisanat et la transformation primaire des produits.

Le second, est un projet de crédit ayant pour objectif de développer un réseau de caisses mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural.

Mais seulement ces réseaux ne sont pas en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins, et il a fallu faire appel à d'autres formules (dotations de fond de roulement par les projets aux organisations paysannes).

En plus, ils sont confrontés à des problèmes de viabilité financière qui a conduit à favoriser les activités les plus économiques et même à se restructurer.

La source de crédit la plus utilisée par les femmes est la tontine. Le crédit mutuel et les ONG accordent plus de crédit aux hommes qu'aux femmes.

Pour ce qui est de l'utilisation du crédit selon l'enquête agricole permanent de 1995, 32 % vont à la consommation familiale et près de 33 % à l'achat de marchandises pour le petit commerce. Pour les activités agricoles nous n'avons que 16 % qui se répartissent entre l'achat de matériel 2,70 % d'engrais et pesticides pour 2,39 % et enfin l'achat de semences ou plantules pour 11,10 %.

#### **Effectif des bénéficiaires de crédit selon la nature:**

| Source de crédit     | Effectif Total | Pourcentage | Effectif féminin | Pourcentage |
|----------------------|----------------|-------------|------------------|-------------|
| Crédit rural         | 11844          | 17,06       | 3099             | 21,41       |
| Crédit mutuel        | 1331           | 1,92        | 145              | 1           |
| ONG                  | 946            | 1,36        | 145              | 1           |
| Tontine              | 14636          | 21,08       | 5971             | 41,25       |
| Projet               | 6527           | 9,40        | 481              | 3,32        |
| Caisse Villageoise   | 5791           | 8,34        | 2143             | 14,80       |
| Connaissance/Usurier | 28354          | 40,84       | 2492             | 17,21       |
| <b>TOTAL</b>         | <b>69429</b>   | <b>100</b>  | <b>14476</b>     | <b>100</b>  |
| <b>%</b>             | <b>100</b>     |             |                  |             |

Source: MAEF / Service National des Statistiques Agricoles ( 1995 ): Part de la femme dans les activités de production en milieu rural.

Enfin, l'obtention du crédit dans les institutions financières commerciales est inaccessible aux femmes dont le capital est le plus souvent constitué d'animaux et de bijoux. Le regroupement en association est souvent le moyen adopté pour accéder plus facilement à un prêt.

En outre, l'évolution des groupements vers certaines formes supérieures d'organisations( unions et fédérations ) constitue un atout dans la prise en charge de certaines fonctions d'approvisionnement en intrant, crédit et commercialisation.

## III- PRINCIPALES CONTRAINTES DES FEMMES À L'ACCÈS ET AU CONTRÔLE DES RESSOURCES

### 3.1 - Contraintes transversales

- Le mode d'organisation de la société: ( persistance des coutumes et moeurs)

En effet dans la société Guinéenne, surtout dans les zones rurales, la femme est considérée comme une étrangère non seulement dans sa famille mais aussi dans son ménage. Ceci parcequ'elle est appelée à quitter d'un jour ou l'autre chez ses parents pour son ménage ou de quitter son ménage par le divorce.

- La marginalisation des femmes dans l'accès aux facteurs de production

Si partout en Guinée, les femmes peuvent, dans une certaine mesure accéder à la terre, en tant qu'usagères, dans la plupart des systèmes traditionnels, elles ne peuvent l'avoir en héritage. Elle ne peuvent donc ni en être propriétaires, ni en assurer le contrôle. Il en est de même pour les équipements, l'outillage et certaines infrastructures de base.

La situation n'est pas différente pour les intrants, les technologies et la formation. En principe les femmes et les hommes ont accès au même titre aux engrais, aux semences, aux produits phytosanitaires et vétérinaires; mais on a partout noté une facilité plus grande pour les hommes. De même, les technologies nouvelles sont plus accessibles aux hommes qu'aux femmes. Cette disparité est la conséquence de la faiblesse ou du manque de formation des femmes rurales dont une majorité écrasante est analphabète. Toutes les études montrent que dans les zones rurales, le taux d'analphabétisme des femmes et des hommes est très élevé avec cependant un accent particulier en ce qui concerne les femmes. En 1996, 81 % des femmes étaient analphabètes tandis que ce taux n'était que de 56 % pour les hommes (MEPU/FP/UNICEF 1996).

Les programmes de développement rural axés sur la vulgarisation des techniques agricoles touchent plus d'hommes que de femmes puisque les vulgarisateurs s'adressent presque toujours aux chefs de famille, ce qui exclu implicitement les femmes. L'inadéquation du système de communication et le manque d'équipements font que l'accès à l'information et à la technologie est encore insuffisant.

#### *La faiblesse des moyens financiers*

Les indicateurs montrent que les disparités de genre sont encore plus criantes pour les aspects liés à l'accès au marché et aux services financiers (épargne et crédit). Dans le contexte actuel de la « mondialisation », le non respect des normes de production et des exigences de qualité, limite l'accès des hommes et des femmes aux marchés internationaux. Par ailleurs, le manque d'informations

sur les opportunités offertes sur le marché représente un handicap supplémentaire pour les opératrices économiques.

Les ressources monétaires proviennent d'origines diverses. N'ayant pas de contrôle sur les fonds propres constitués de l'épargne du ménage, les femmes se sont associées par affinité et ont décidé de commun accord d'un montant à payer par chaque membre selon une périodicité précise. La somme collectée revient à tour de rôle à chacune des membres. Des multiples tontines ont été ainsi constituées et apparaissent aujourd'hui, comme le moyen de financement le plus utilisé par les guinéennes et les « moins nantis » de manière générale. Elles représentent 41 % des utilisateurs de cette source contre 59 % d'hommes. Les tontines ont permis à beaucoup d'entre elles de mettre en place une activité génératrice de revenus.

Face à l'inexistence ou à l'insuffisance des formes de mobilisation de l'épargne, les populations ont investi sur plusieurs formules en vue de satisfaire leurs besoins de financement. On remarque, cependant, que tant pour les prêts à intérêts consentis par des commerçants à des taux d'usure (30 et 40 %) que pour les crédits fournisseurs ou les hypothèques sur la récolte contractées pendant les périodes de soudure, les femmes sont très peu représentées au niveau des créanciers, comme parmi les débiteurs.

Les conditions de crédit des systèmes financiers décentralisés des institutions de crédits existants (taux d'intérêt, garanties, échéances de remboursement etc.) et les préjugés socio-culturels limitent l'accès des femmes à ces structures. Dans certaines préfectures par exemple, les femmes d'un groupement maraîcher ont affirmé n'avoir jamais pris l'initiative d'adresser une requête de financement au crédit rural, par peur d'aller en prison pour non respect des conditions du crédit.

Plusieurs lignes de crédit ont été mises en place par les projets de développement, notamment dans les zones rurales. Elles ciblent principalement les groupements féminins ou mixtes. A titre d'exemple le PAIB (PNUD), le CENAFOD, l'Association pour la Promotion Economique de Kindia etc.. offrent des crédits de financement en zone rurale. Elles sont plus favorables aux femmes mais leur capacité à couvrir les besoins globaux des femmes reste limitée.

- *L'exclusion des femmes du contrôle de la production et des revenus*

D'entrée de jeu, il faut souligner que les femmes rurales travaillent en générale, pour le compte du ménage et/ou de la famille. En milieu rural, elles pratiquent une agriculture de subsistance et ne perçoivent pas de rémunération pour leur travail. 78,6 % d'entre elles ont un statut d'aides familiales dans leurs occupations. Elles ne contrôlent donc pas les ressources générées par les cultures, même si elles représentent une force de travail considérable. (PNDH/Guinée ).

La fraction de la production destinée à la commercialisation afin de générer un revenu provient du champ du mari. Il en est de même du bétail commercialisé. La femme ne peut tirer que des revenus modiques de ses activités maraîchères, de transformation artisanale et agricole ou de commercialisation de produits laitiers.

La production sert généralement à assurer les besoins alimentaires du ménage, l'augmentation du patrimoine familial et le renouvellement des intrants. Il apparaît ainsi que le contrôle de la production et du revenu généré par le travail du ménage (ou de la famille) échappe totalement à la femme.

Dans ces conditions, les efforts consentis pour la viabilisation du milieu rural, l'aménagement des domaines et des infrastructures ainsi que le renforcement des unités économiques pour améliorer les conditions de vie des populations rurales profitent plus aux hommes qu'aux femmes.

### **3.2 Contraintes internes**

#### **- La faiblesse du niveau d'organisation**

Il est important de noter que les regroupements professionnels restent encore faibles. Environ 83,5 % des activités économiques sont menées par des individus (ou des ménages) contre seulement 16,5 % qui sont contrôlées par des groupements. Les groupements qui sont présents dans la commercialisation des produits représentent 19,6 % avec une grande implication des femmes. Un autre type de groupement (9,8 %) réalise des tontines crédit en faveur de ses membres, 8,9 % de groupements sont regroupés autour des ONGs (femmes/développement rural 1996).

Trois types de structures interviennent sur le terrain : les organisations féminines composées uniquement des femmes sont très répandues en milieu rural mais leur efficacité est encore limitée ; les organisations masculines initiées et gérées par les hommes sont plus timides tandis que les organisations mixtes composées des femmes et d'hommes font leur apparition. On estime à 10 % celles qui sont dirigées par des femmes.

D'autres obstacles comme l'esprit de soumission, le manque de confiance en soi, le faible niveau d'information et de formation et l'analphabétisme constituent des facteurs internes favorisant la marginalisation des femmes à l'accès aux ressources.

### **3.3- Contraintes externes**

#### **La gestion foncière**

Elle est fortement tributaire de la mise en oeuvre du code foncier et domanial. En effet, depuis sa promulgation en 1992, le code foncier connaît des problèmes d'application et d'interprétation. Malgré la publication de plusieurs textes d'application, la législation foncière reste faiblement appliquée dans la réalité. Les contraintes à la mise en application sont non seulement d'ordre organisationnel mais aussi sont dues aux différences entre la logique de la gestion coutumière et celle du droit foncier moderne.

Elle se caractérise par:

- *La faible diffusion du code foncier et domanial*

Le code reste un document connu surtout par les professionnels des questions foncières et en dépit des séminaires organisés par la " land tenure center " sur financement de l'USAID dans les quatre régions naturelles, le code est mal connu des populations, des élus, et même de certains cadres de l'administration. En effet, certaines personnes qui sont chargées des institutions étatiques ne connaissent pas les textes législatifs en vigueur sur le foncier. Quant au code foncier et domanial, il est ignoré de la plus part des gens rencontrés car certains pensent même qu'il ne concerne que le milieu rural.

- *Difficultés institutionnelles*

La mise en oeuvre de la politique de gestion foncière pour le milieu rural relève du service national des ressources foncières qui dispose d'un représentant au niveau de chacune des directions préfectorales du développement rural et de l'environnement, mais l'administration du foncier (service de la conservation foncière) relève du Ministère de l'urbanisme et de l'habitat.

- *L'insuffisante décentralisation foncière*

Le rapport de la F.A.O. sur la réglementation foncière rurale ( juin 1996 ) en ce qui concerne la gestion décentralisée des espaces ruraux fait le constat que " les seuls titulaires des droits sur la terre admis par le code foncier et domanial sont les personnes physiques ou morales . Les droits des collectivités coutumières, ceux des villages par exemple dans la gestion des terroirs villageois, ne peuvent être reconnus par le code tant que la collectivité n'est pas constituée en personne morale, or la collectivité territoriale la plus locale reconnue par la loi est la communauté rurale du développement qui contient de nombreux villages et ne peut être considérée comme un niveau de décision locale endogène en matière foncière ".

Quant à l'interaction entre les deux systèmes, le constat général est que les propriétaires coutumiers sont soucieux de la reconnaissance de leurs droits sur la terre en vue de leur sécurisation. L'état de son côté envisage sa participation pour apporter la preuve de son droit sur la terre afin d'assurer sa sécurité pour toutes les couches sociales. Selon certains des services déconcentrés rencontrés, la coutume est incontournable pour favoriser l'accès et la gestion saine et durable de la terre aux femmes. Une collaboration des deux systèmes est nécessaire.

En plus des contraintes externes citées, il faut noter aussi:

Le faible niveau de recherche

La non disponibilité des technologies adaptées aux préoccupations des femmes

La faible rentabilité des technologies existantes qui représentent des facteurs limitants la promotion de la production agricole et l'épanouissement des femmes en milieu rural

#### **IV- ACTEURS ET INSTITUTIONS QUI INFLUENT SUR LE CONTROLE ET LA REPARTITION DES RESSOURCES**

D'une manière générale toute la société guinéenne influe sur la gestion et la répartition de ces ressources, mais les principaux acteurs peuvent être les suivants:

- les chefs de famille qui ont une influence directe sur la répartition et le contrôle de la terre par leurs épouses.
- les chefs religieux et les conseils de sages qui influent sur la décision de répartition de la terre aux chefs de famille.
- les conseils de districts et communautaires qui sont les élus locaux et qui veillent à l'application correcte des lois.
- les préfets et sous-préfets qui sont les instances supérieures qui ont la charge de l'application des lois et codes en vigueur.
- les commissions foncières sous-préfectorales et des bureaux de conservation forestière qui sont chargées de l'information, de l'application et de la diffusion des lois et codes.
- les organisations paysannes, ONG, projets de développement, institutions de crédits et chambres d'agriculture qui ont la charge de former, d'informer et de sensibiliser toutes les couches sociales, et d'assurer l'approvisionnement en facteurs de production;
- les ministères techniques qui ont la charge de trouver les stratégies et les moyens humains et financiers et
- les institutions républicaines qui ont charge d'accepter, de ratifier les lois et les codes et de faire valoir les droits de chacun.

## V-CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

Au terme de ces consultations, nous avons pu faire les remarques suivantes:

Le Gouvernement Guinéen a su mettre en place dans le cadre de sa politique de décentralisation des structures d'encadrement, qui malgré les moyens limités et quelquefois inexistantes, font un travail de promotion d'un développement ciblé vers l'organisation du monde rural.

L'Etat Guinéen a également décentralisé la reconnaissance des associations et des groupements dont il encourage la formation. Les récépissés de reconnaissance sont délivrés au niveau des préfectures. Il permet aux groupements et associations de bénéficier de supports techniques et financiers

Par ailleurs, les textes qui régissent les droits sont favorables à tout égards à l'équité entre hommes et femmes. C'est leur mise en oeuvre qui souffre d'entorse souvent à cause de la méconnaissance des femmes de leurs droits. Ce fait est une conséquence de l'analphabétisme élevé dont souffrent les femmes en général et les femmes rurales en particulier.

La description du rôle de la femme, l'analyse de son efficacité sur le terrain et la disponibilité de textes favorables à son épanouissement autorisent des espoirs certains pour un meilleur accès de celles-ci à la terre et aux technologies.

Les différents programmes en cours (formation, animation, sensibilisation et vulgarisation) mêmes s'ils ne touchent que timidement les femmes rurales contribuent toutefois à renforcer leur efficacité.

La poursuite des efforts en vue d'améliorer les résultats déjà enregistrés constituent des facteurs de réussite dans le processus d'épanouissement de la femme en Guinée. Les suggestions suivantes ont été formulées dans ce but :

### 5-1- LA TERRE

Pour l'instant, il se dégage l'impression que les femmes rurales n'ont pas la capacité d'acheter des terres compte tenu des faibles revenus générés par leurs activités économiques et les demandes pressantes des besoins de la famille.

C'est pourquoi, pour le moment, l'issue la plus sûre serait celle d'utiliser :

- les groupements professionnels d'intérêt économique qui garantissent l'accès à l'usage des terres octroyées le plus souvent par les communautés rurales. En effet, les chefs et les sages des sites visités ont toujours rassuré que les terres exploitées par les groupements féminins resteront avec elles tant qu'elles resteront regroupées. Ils ont même certifié que l'usage pouvait passer des mères aux filles à condition que ces dernières soient mariées dans la contrée et intègrent le groupement.
- Les négociations et signatures des contrats initiés par les ONG et les projets de développement qui favorisent la sécurisation et

l' utilisation à long terme des domaines par les groupes de femmes.

Ces deux expériences qui donnent déjà des bons résultats encouragent des investissements durables par les institutions et améliorent considérablement la production et le revenu des femmes dans les zones rurales.

A cause des coutumes et moeurs de la société qui ne permettent pas pour l'instant à la femme d'être propriétaire, on pourrait adopter un système tel que:

- La sensibilisation de la communauté à l'octroi d'un domaine commun au sein du quel chaque membre du groupe exploite et gère une parcelle individuelle ;
- La sensibilisation les parents et l'éducation de la communauté sur l'héritage des terres par les femmes, la fertilisation des portions de terre qu'elles obtiennent par le biais de techniques endogènes en attendant la disponibilité des engrais minéraux.
- La diffusion des textes et l'application du code foncier et domonial et du code civil

## **5-2 - TECHNOLOGIES**

L'accès des femmes à la technologie qui permet l'amélioration de la sécurité alimentaire nationale est une affaire très complexe qui mérite le support de tout un chacun pour réussir.

C'est pourquoi l'environnement efficace qui permettrait d'atteindre cet objectif doit être non seulement politique, mais aussi technique afin d'améliorer les connaissances de la problématique des femmes en général et des agricultrices en particulier. Ceci étant, nous suggerons:

- La représentation efficace des femmes dans les instances de décision;
- Le changement d'attitude et de comportement de la société quant au rôle de la femme ;
- Le financement pour la recherche spécifique orientée sur les activités des femmes.
- L'institutionnalisation d'une politique appropriée d'approvisionnement en intrants
- L'appui à la commercialisation, au stockage et à la petite transformation

Au fur et à mesure qu'on renforce la recherche agronomique en matière de technologies améliorées, les femmes rurales ont une chance de faire partie de cette amélioration.

C'est pourquoi, en développant ces technologies pour les femmes, on devrait tenir compte de :

- Leur acceptabilité par les femmes, de leur disponibilité et de leur accessibilité afin qu'elles permettent:
- D'améliorer les équipements pour les besoins immédiats.
- De pourvoir les femmes en technologies appropriées moins fatigantes, économiques, facilement maniables et simple s'il s'agit des machineries;
- De vulgariser la traction animale pour le labour et le transport;
- D'introduire des herbicides non toxiques à bon prix pour leur permettre une meilleure économie du temps consacré à l'entretien des cultures

### **5 3 - Crédit**

Une stratégie pour résoudre ce problème serait :

- D'instaurer des fonds de roulement qui ne demandent pas la cosignature du mari ou une garantie.
- Etablir un système de crédit par groupe ou des groupements crédit pour faire profiter le maximum possible de femmes ;
- Pourvoir des unités de crédit pour le travail des femmes en tenant compte des activités de transformation;
- La revue à la baisse des taux d'intérêt par les institutions de crédit existantes .
- L'encouragement des tontines et l'extension des caisses villageoises existantes

### **5.5 Utilisation des groupements (féminins, mixtes).**

- Travailler avec les groupements permet l'adoption des messages techniques, facilite l'apprentissage et la compréhension, l'obtention des ressources et facteurs de production et permet d'atteindre un large groupe à la fois;
- Les groupements féminins permettent aux femmes de mieux communiquer et de prendre leurs propres décisions.
- Le travail en groupe permet aussi d'améliorer l'utilisation des vulgarisateurs et donne plus de confiance aux maris.

## **5.6 - Formation des agents de développement à la base :**

L'idéal serait d'avoir des AVB féminins pour éviter tout problème socioculturel et faciliter la confiance des femmes en elles. Mais compte tenu de la réalité de terrain en matière de services agricoles, la formation appropriée, la sensibilisation et la motivation des agents de base masculins permettraient d'atteindre les femmes.

### **5.6.1- En tant que chercheur**

- Chercher les informations sur les rôles des hommes et des femmes déjà à la phase du diagnostic ;
- Incorporer ces contraintes dans la planification des programmes de recherche ;
- Conduire des essais aussi bien dans les champs des hommes que des femmes ;
- Dans l'établissement des programmes, prendre en compte les retombées sociales et économiques des résultats sur les deux couches (hommes et femmes) ;
- Développer des expérimentations sur les problèmes aussi bien des petits exploitants et exploitantes que sur les tapades ;
- Dans la définition des problèmes et solutions, essayer de voir au delà de la production et du rendement pour inclure les problèmes de récolte, de stockage, de transformation, de préparation, de goût et de nutrition.
- Insérer dans la sélection variétale participative les appréciations des femmes (facilité de transformation et le goût )

### **5.6.2 - En tant que Vulgarisateur**

- Chercher les informations, observer et partager avec le chercheur la compréhension des rôles et relations qui existent entre les paysans et paysannes sur une spéculation donnée et sur les activités ;
- Visiter aussi bien les champs des hommes que ceux des femmes ;
- Encourager la participation des femmes dans les discussions en s'adressant directement à elles ;
- Trouver un moyen de recruter les femmes comme paysannes de contact (surtout celles qui sont chef de famille) ;

- Présenter de nouvelles technologies d'une manière simple et accessible aussi bien aux hommes qu'aux femmes ;
- Trouver une alternative dans la diffusion des thèmes en tenant compte des contraintes de temps et de mobilité des femmes.
- Faciliter le regroupement des femmes en tenant compte des traditions et en utilisant les groupements et groupes traditionnels (groupes de crédits, d'épargne, d'entraide etc.)

### **5.6.3 En tant qu'agriculteur**

- Encourager la participation de la femme aux activités de vulgarisation, aux réunions, aux sessions de planification aux journées portes ouvertes et toutes autres activités agricoles de la place.
- Décide avec elles ce que vous devez faire pour votre bonheur.
- Aide lui dans l'acquisition d'une portion de terre c'est pour vous et vos enfants.

### **5.7 - En tant que décideur ou planificateur**

- Tenir compte du genre, des besoins aussi bien des hommes que des femmes, de leurs contraintes dans les conceptions des programmes, le suivi et l'évaluation ;
- Incorporer l'analyse sociale et du genre dans tous les programmes de formation agricole ;
- Trouver des innovations et stratégies qui permettent d'atteindre les femmes rurales. Par exemple commencer par élever le nombre des femmes vulgarisatrices dans les régions où il y'a des contraintes culturelles ;

### **5.8 - CONCLUSIONS**

La participation de la femme à l'ensemble des activités économiques, sociales et culturelles est indéniable. Malgré cette forte participation jugée dynamique, les femmes ont faiblement accès aux services publics comme le crédit, la formation et l'encadrement. Mieux, des considérations socioculturelles pèsent encore lourdement sur elles et les défavorisent par rapport aux hommes.

Les femmes sont les premières victimes de l'analphabétisme. Cette situation, en plus des considérations coutumières et religieuses, les place dans une situation de dépendance et d'infériorité permanente.

En raison de leur rôle économique et social, il est indispensable de renforcer le soutien aux activités des femmes, en leur facilitant l'accès aux crédits, à la terre et aux intrants, en les aidant à mieux définir leurs besoins de développement et en facilitant leur insertion dans des activités économiques durables et porteuses de marché. Ces stratégies pourraient être renforcées par la maîtrise des techniques améliorées relatives aux diverses activités rurales et par un encadrement approprié, notamment à travers l'organisation des femmes en groupements ou associations.